**TRAME D’AUTOEVALUATION DES ÉCOLES D’ART ET DE DESIGN**

**PRÉAMBULE**

Le référentiel d’évaluation des écoles d’art et de design est défini en trois catégories structurantes de l’autoévaluation et de l’évaluation externe :

* **Les domaines :** ils définissent le périmètre global de l’évaluation. À chaque domaine sont associées des références (R…) et plusieurs questions (Q…). Le référentiel comprend 8 domaines.
* **Les références :** elles expriment les attendus généraux de l’évaluation en reprenant les missions des établissements telles que les définit le code de l’éducation, ainsi que les grandes orientations et les pratiques qui caractérisent l’enseignement supérieur et la recherche.
* **Les questions :** elles précisent le contenu des références, mais n’ont pas nécessairement un caractère exhaustif.

Dans cette trame, les références sont complétées par des indications précisant la portée des questions et énumérant un certain nombre d’éléments de preuve qui doivent venir à l’appui des réponses apportées par les établissements.

Le référentiel d’évaluation s’appuie sur une modélisation de la conduite d’un établissement à partir des dimensions clés suivantes :

* **Le positionnement institutionnel :** la notion de positionnement intègre l’identification de la place occupée par l’établissement dans son environnement local, national et international, du rôle qu’il entend y jouer et de l’ambition globale qu’il porte. Le positionnement est défini en début et en fin de période, son évolution traduisant la trajectoire de l’établissement.
* **La stratégie institutionnelle :** pour la période de référence, elle associe, d’une part, la traduction en grands objectifs opérationnels de l’ambition portée par l’établissement en lien avec son positionnement et, d’autre part, la mobilisation des moyens (ressources et compétences) pour y parvenir. La stratégie se décline dans les différents domaines d’activités et est sous-tendue par des analyses prospectives. Elle peut être formalisée dans le contrat que l’établissement signe avec son ministère de tutelle.
* **L’organisation :** elle correspond aux choix structurels d’organisation interne faits par l’établissement pour assurer ses missions, la mise en œuvre de sa stratégie et l’obtention de ses résultats.
* **La gouvernance :** elle inclut l'ensemble des instances, des mesures, des règles et circuits de décision au service de l’élaboration et de la conduite de la stratégie de l’établissement. La gouvernance articule les dimensions politiques et administratives.
* **Le pilotage :** il se traduit par l’ensemble des dispositifs et des outils mobilisés par l’établissement pour la mise en œuvre opérationnelle de ses orientations stratégiques.
* **Les activités et les résultats :** l’autoévaluation et l’évaluation externe sont invitées à mettre en regard de la stratégie de l’établissement les résultats obtenus et les moyens déployés pour la mettre en œuvre.

Cette modélisation de la conduite d’un établissement permet d’apprécier l’incidence de ses grandes orientations stratégiques et opérationnelles sur la réalisation de **ses principales missions : recherche, innovation, inscription des savoirs dans la société, formation, vie étudiante et vie de campus.**

**Il est demandé de mener une analyse SWOT (« Forces, faiblesses, opportunités, menaces ») pour les domaines suivants : 1 à 3 (première analyse), 4 (deuxième), 5 et 6 (troisième), 7 et 8 (quatrième).**

Le référentiel dessine le cadre dans lequel l’établissement se livre à son autoévaluation, après les réunions d’échange qui permettent au Hcéres de préparer avec lui son travail d’analyse.

**L’autoévaluation ne consiste pas en un simple rapport d’activité. La dimension réflexive, critique est indispensable. L’établissement ne doit pas craindre d’évoquer les éventuels points de vigilance, ou les difficultés qu’il a rencontrées dans la mise en œuvre de ses objectifs.**

L’objectif de l’évaluation institutionnelle est d’être utile et adaptée à l’établissement évalué, en intégrant au mieux ses spécificités et les modulations qu’elles appellent. Certaines questions peuvent ainsi faire l’objet d’un focus parce qu’elles ont un intérêt stratégique particulier pour l’établissement. Enfin, l’évaluation intégrée des écoles d’art et de design permet de réaliser une évaluation de l’établissement simultanée et complémentaire de l’évaluation des formations que ces établissements portent.

Le rapport d’autoévaluation (RAE) est synthétique entre 40 pages.

Des annexes seront sélectionnées et numérotées, citées dans le rapport en regard des analyses autoévaluatives comme éléments d’objectivation, référencées dans le sommaire ou la table des matières du rapport afin d’en permettre rapidement une vue d’ensemble.

INTRODUCTION DU RAPPORT D’AUTOÉVALUATION

L’introduction du rapport présentera notamment le processus d’autoévaluation mis en place dans l’établissement (méthode, étapes, acteurs, etc.), et, si possible, une réflexion sur la portée et les limites du travail accompli. Elle pourra exposer les actions mises en œuvre pour répondre aux recommandations du précédent rapport d’évaluation (ce suivi des recommandations pouvant également apparaître dans le cœur du rapport).

*…*

DOMAINE 1. LE POSITIONNEMENT ET LA STRATÉGIE

Référence 1. L’établissement définit son positionnement institutionnel au niveau local, national et international.

|  |
| --- |
| * **Q1** : Quelle a été, au cours de la période de référence, la place occupée par l’établissement au sein de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation dans le domaine des arts et du design, et au-delà ?
* **Q2** : Quel rôle entend-il jouer à moyen terme par rapport à d’autres établissements qu’il juge comparables ou qu’il prend pour référence ? Quelle est son ambition à plus long terme ?
* **Q3** : La communication externe exprime-t-elle les valeurs et les engagements de l’établissement ? A-t-elle contribué à son attractivité auprès des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs ? Comment l’établissement en mesure-t-il les résultats ?
 |

*L’évaluation s’appuiera sur des données générales de performance (classements internationaux et nationaux, réussite et insertion des étudiants,[[1]](#footnote-2) etc.) et sur tout document politique ou institutionnel précisant ses valeurs, ses missions, ses objectifs singuliers (statuts, règlement intérieur, etc.).*

*La communication sera évaluée à travers la diversité des supports, leurs contenus les plus représentatifs et les mesures d’audience opérées par l’établissement à leur propos (présence et visibilité sur les réseaux sociaux, etc.).*

*…*

Référence 2. L’établissement définit à partir de son positionnement une stratégie au niveau local, national et international, qu’il décline en objectifs opérationnels et dont il assure le suivi. Dans le cadre de cette stratégie, il intègre notamment une politique active dans le champ du développement durable et de la responsabilité sociétale.

* **Q1 :** Dans la construction de sa stratégie, et dans ses réponses aux objectifs de son contrat, l’établissement a-t-il formalisé ses priorités dans les domaines suivants : formation, vie étudiante et vie de campus, recherche, innovation, diffusion de la recherche en art auprès de divers publics ?
* **Q2**: La direction a-t-elle mis en place des indicateurs lui permettant de suivre le déploiement de ces priorités ? Quels sont ces indicateurs ?
* **Q3 :** L’établissement a-t-il formalisé des actions, et le cas échéant, un schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale (DD&RS) comprenant un plan d’action et des indicateurs dont il a assuré un suivi régulier ?

*Le jugement évaluatif pourra s’appuyer sur un bilan synthétique du projet d’établissement au cours de la période évaluée (contrat d’établissement, plan stratégique, etc.). De même, seront analysés tous les documents stratégiques internes qui contribuent directement à la mise en œuvre du projet d’établissement. L’évaluation s’attachera en particulier à une analyse des jalons et des indicateurs associés à la mise en application du contrat d’établissement (à défaut du projet ou de la lettre de mission de la direction). Un focus sur son tableau de bord décisionnel, quand il existe, permettra d’apprécier la pertinence des indicateurs choisis, au regard de la stratégie, et l’effectivité de leur suivi par l’établissement.*

*…*

DOMAINE 2. LA POLITIQUE PARTENARIALE

Référence 3. L’établissement s’inscrit dans son environnement et construit une politique partenariale en lien avec sa stratégie.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Quels ont été les principaux partenariats structurants pour l’établissement au niveau local, national et international avec d’autres écoles d’art, et avec des universités, dans les domaines de la formation et de la recherche, en particulier dans le cas de doubles diplômes ?
* **Q2 :** Quels ont été ses partenariats structurants avec le monde culturel, social ou économique, et avec les collectivités territoriales ?Quel a été l’impact de ces partenariats ?
* **Q3 :** L’établissement évalue-t-il l’intensité de ses différents partenariats et leur rôle pour la mise en œuvre de sa stratégie globale ? Le cas échéant, quel bénéfice l’établissement tire-t-il de son association à un regroupement universitaire ?
* **Q4 :**Pour les établissements parties prenantes d’une université européenne, les réalisations effectives apportent-elles la démonstration d’une action de structuration d’une autre nature que les projets de coopération internationale traditionnels ?
 |

*L’évaluation s’appuiera ici prioritairement sur l’analyse du nombre et de la qualité des partenariats et sur une cartographie de ceux-ci, ainsi que sur l’appréciation des budgets de partenariats structurants.*

*L’évaluation de l’impact culturel, socio-économique et social inclura notamment l’intégration et la promotion sociale des étudiants, le développement économique des territoires à travers l’innovation et la formation professionnelle, la dissémination de la science, de la culture et/ou l’intervention dans le débat public.*

*Pour les partenariats internationaux, l’établissement est invité à présenter et à hiérarchiser les conventions réellement structurantes (le cas échéant, celles pouvant offrir des parcours diplômants) conclues avec d’autres établissements d’enseignement supérieur ou de recherche, la description des mobilités se faisant en référence 11.*

*…*

DOMAINE 3. LA GOUVERNANCE ET L’ORGANISATION

Référence 4. La gouvernance de l’établissement s’appuie sur une organisation, une communication et un système d’information adaptés à sa stratégie.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Comment l’établissement a-t-il défini son organisation (pilotage, instances, services) ? À quelle fin stratégique et opérationnelle ?
* **Q2 :** Les modalités de gouvernance en place ont-elles permis un niveau suffisant de réactivité et une mise en œuvre rapide et effective des décisions, y compris pour les établissements sous statut d’établissement public de coopération culturelle (EPCC) ?
* **Q3 :** Quels sont les éléments qui permettent à l’établissement d’attester l’efficacité de sa gouvernance, qu’il s’agisse du fonctionnement de l’équipe de direction ou de la relation avec les tutelles ? Les instances de gouvernance ont-elles favorisé la démocratie interne et la participation de toutes les parties prenantes à la vie de l’établissement ?
* **Q4 :** L’établissement estime-t-il avoir permis à ses personnels d’avoir une large connaissance de sa stratégie et de ses priorités, et, celles-ci ont-elles contribué à créer ou à maintenir un sentiment commun d’appartenance des personnels à l’établissement ?
 |

*L’évaluation s’appuiera ici sur une analyse de l’organisation institutionnelle, le cas échéant de son évolution au cours de la période. La pertinence de sa structuration interne (statuts de l’établissement, directions, services, règlement intérieur) et les organigrammes généraux et fonctionnels seront exploités, tout comme l’articulation entre la sphère politique et la sphère administrative (lettres de mission des chefs d’établissement, rôle des réunions de direction dans le pilotage politique et nombre de réunions par an des principales instances de gouvernance, etc.). La fluidité du fonctionnement pourra être évaluée par une analyse du rôle des conseils, commissions, comités et groupes de travail permettant à l’établissement de déployer sa stratégie. Cette analyse pourra s’appuyer sur une étude des procès-verbaux des conseils et commissions, et de leur diffusion effective auprès des personnels et étudiants concernés. La communication ascendante devra également être considérée, tant du point de vue des personnels que des étudiants.*

*…*

Analyse SWOT sur les domaines 1, 2 et 3.

*…*

DOMAINE 4. LE PILOTAGE ET LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE

Référence 5. L’établissement pilote la mise en œuvre de sa stratégie en s’appuyant sur des outils de projection prévisionnelle, sur une programmation budgétaire et sur un dialogue de gestion interne structuré.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** L’établissement a-t-il réalisé, au cours de la période, un suivi précis de sa situation financière globale de manière à définir les différentes étapes de sa procédure budgétaire ? Quelle analyse est faite de la répartition interne des moyens et de son efficacité ?
* **Q2 :** Comment l’établissement s’est-il assuré de la soutenabilité financière de son dispositif de formation et de recherche au regard de ses orientations stratégiques ? A-t-il mis en place des indicateurs et des outils de mesure du coût des formations ?
* **Q3 :** Le niveau de ressources propres est-il jugé suffisant par l’établissement ? Si oui pourquoi, si non quel est le plan d’action envisagé pour l’accroître ?
* **Q4 :** L’établissement s’est-il appuyé en particulier sur ses outils de suivi et d’analyse de la masse salariale afin de garantir l’efficience de sa gestion et de dégager des marges de manœuvre ?
 |

*La santé financière de l’établissement pourra être analysée à partir des grands indicateurs et ratios prudentiels au cours de la période (résultats, capacité d’autofinancement, trésorerie, taux de rigidité, etc.,* et *en ce qui concerne les formations notamment la quantification des heures complémentaires et des vacations). L’évaluation s’appuiera sur l’analyse des marges de manœuvre et contraintes qui ont influencé la trajectoire financière associée à la stratégie.*

*…*

Référence 6. La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie de l’établissement et contribuent à la qualité de vie au travail de ses personnels.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Comment l’établissement s’est-il saisi du levier de la politique de ressources humaines pour développer son projet ?Comment apprécie-t-il la qualité des recrutements des personnels et son attractivité au cours des cinq dernières années ? En particulier dans les champs artistiques où l’établissement souhaite se distinguer, comment a évolué le recrutement d’enseignants permanents, d’enseignants-chercheurs, de docteurs ou doctorants ?
* **Q2 :** En matière de développement des compétences et d’accompagnement des parcours professionnels, comment l’établissement a-t-il concilié les besoins de l’institution avec les aspirations des personnels ?
* **Q3 :** Comment l’établissement reconnaît-il l’ensemble des activités et des missions des personnels, y compris dans le domaine de la recherche ?
* **Q4 :** L’établissement considère-t-il qu’il a mis en place un dialogue social permettant de mieux faire comprendre sa stratégie, d’accroître le degré d’adhésion des personnels et de répondre aux aspirations à une meilleure qualité de vie au travail ?
* **Q5 :** Comment l’établissement intègre-t-illes enjeux de parité, d’inclusion et de lutte contre les discriminations, et les violences sexistes et sexuelles dans sa politique de ressources humaines ? A-t-il mis en place des dispositifs d’écoute et de signalement permettant de traiter ces sujets, ou encore des dispositifs en faveur des personnels en difficulté ?
 |

*On abordera ici la traduction de la stratégie de l’établissement au travers de ses ressources humaines. L’analyse de l’adéquation entre les politiques de recrutement et cette stratégie s’appuiera sur les grands documents de cadrage (politiques d’emploi, outils de type «*Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences » *(GPEEC), lignes directrices de gestion, plan de formation) et sur les données relatives aux corps, statuts et pyramidages telles que l’établissement les analyse (bilan social).*

*L’impact de la politique de recrutement sera apprécié en termes d’attractivité, de taux d’encadrement et de genre, en lien avec les objectifs stratégiques de l’établissement. La dimension sociale de la politique RH sera appréciée en termes plus qualitatifs (analyse des travaux des instances du dialogue social, lignes directrices de gestion de l’indemnitaire et des promotions, plans de formation, schémas du handicap, prévention des risques professionnels, schémas de qualité de vie au travail, etc.).*

*…*

Référence 7. L’établissement intègre dans sa stratégie une politique immobilière soutenant son développement.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Quel est l’état du patrimoine immobilier ? Comment est-il valorisé ?
* **Q2 :** Quels indicateurs, outils et personnels sont disponibles pour évaluer les coûts de fonctionnement, de renouvellement, les taux d’occupation et l’accessibilité du patrimoine immobilier, notamment si l’établissement n’en est pas propriétaire ?
* **Q3 :** Existe-t-il une planification immobilière ? Comment prend-elle en compte les besoins en formation et en recherche ?
* **Q4 :** Quelle appréciation est portée sur les modalités de la gestion logistique et immobilière assurée par l’établissement, le cas échéant, avec la collectivité propriétaire durant la période de référence ?
 |

*On appréciera l’état du parc immobilier, sa structuration, son organisation géographique au moyen de données quantitatives (nombre de m² SDP total, nombre de sites, de bâtiments, taux d'accessibilité des bâtiments, etc.). L’évaluation s’appuiera, si possible, sur des documents de planification (schémas directeurs immobiliers et d’aménagement à long terme ; schémas pluriannuels de stratégie immobilière à moyen terme ; conventions de dévolution du patrimoine ; planification écologique et énergétique, etc.).*

*L’évaluation de la capacité à porter les projets immobiliers ayant une incidence stratégique reposera sur l’analyse des modalités de leur financement (programme pluriannuel d’investissement, contrat de plan État-Région, plan de relance, plan campus, etc.), et sur leur suivi effectif.*

 *La qualité de la gestion immobilière sera analysée au vu de l’organisation des fonctions support et d’indicateurs d’exploitation du parc (charges de gestion courante, entretien et rénovation, investissements, produits et dépenses immobilières, taux d’occupation, etc.).*

*L’établissement sera invité, le cas échéant, à apporter des éléments d’appréciation sur l’impact environnemental de ses activités (son bilan carbone de l’établissement, des bilans d’audit ou de certification, la répartition des bâtiments par classe énergétique et par classe d’émission des gaz à effet de serre, etc.).*

*…*

Référence 8. L’établissement porte une politique globale de la qualité.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** L’établissement a-t-il défini une politique globale de la qualité au cours de la période ? Les personnels et les étudiants sont-ils associés à cette politique ? Celle-ci se traduit-elle par des labellisations ou des certifications ?
* **Q2**: Quels sont les résultats obtenus, notamment en matière de cartographie des risques, formalisation de procédures (recrutement des enseignants, dialogue budgétaire, etc.), construction de tableaux de bord et d’évaluation des enseignements ?
* **Q3 :** Quelles sont les modalités de prise en compte et de suivi des diverses recommandations de la précédente évaluation du Hcéres mises en place par l’établissement dans le cadre de sa politique de la qualité ?
 |

*L’évaluation s’appuiera ici sur une analyse des orientations générales de la démarche qualité (cadre de mise en œuvre, objets concernés, implication des communautés et parties prenantes), qui seront mises en regard de la réalité des dispositifs.*

*…*

Analyse SWOT sur du domaine 4.

*…*

DOMAINE 5. LA POLITIQUE DE LA FORMATION

Référence 9. L’établissement porte une politique de formation et une offre de formation de qualité, cohérentes avec son positionnement et sa stratégie.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Comment l’établissement a-t-il construit son offre de formation et l’articulation entre ses différentes formations au cours de la période de référence ?
* **Q2 :** Comment ont été pris en compte, dans la construction de l’offre de formation, les offres similaires existantes dans l’environnement local, régional ou national le cas échéant, ainsi que les besoins culturels, sociaux et/ou économiques du territoire ?
* **Q3 :** Quelles ont été les difficultés rencontrées ?
 |

*On qualifiera ici l’efficacité et la pertinence de la politique de formation en mettant en relation ses caractéristiques les plus discriminantes avec le positionnement et la stratégie de l’établissement : interdisciplinarité, mentions spécifiques ou doubles diplômes, continuum entre les cycles, passerelles effectives, personnalisation du parcours des étudiants, dispositifs de soutien aux étudiants, etc.). On valorisera la participation éventuelle des acteurs culturels, sociaux et/ou économiques à la construction de l’offre et des activités pédagogiques.*

*…*

Référence 10. Les formations bénéficient d’un adossement à la recherche.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Quelles ont été les orientations choisies, en matière de politique d’adossement à la recherche, d’initiation à la recherche en 1er cycle et de formation à la recherche en 2e cycle ? Quel regard porte l’établissement sur les résultats et la qualité des dispositifs et moyens mis en place ?
* **Q2 :** L’établissement offre-t-il des dispositifs de formation à l’intégrité scientifique et à l’éthique de la recherche en art et en design, compte tenu notamment des défis posés par l’intelligence artificielle ?
* **Q3 :** En quoi la politique documentaire, sa capacité à mettre à disposition de manière fluide les ressources, a-t-elle servi efficacement les besoins de la formation et le lien entre formation et recherche ?
 |

*L’établissement produira la liste anonymisée des enseignants-chercheurs, docteurs ou encore titulaires de HDR, avec leur domaine de spécialité, impliqués dans la formation à la recherche au cours de la période, ainsi que les tableaux de données des dossiers d’autoévaluation des formations (DAE 02). Trois analyses permettront d’objectiver le lien entre formation et recherche : la première sur la dimension méthodologique de la recherche enseignée dans les ARC, lorsqu’ils existent ; la deuxième sur l’efficacité des services de la documentation en formation et en recherche (fréquentation, horaires d’ouverture, appui pédagogique des personnels, dispositifs à distance, etc.) ; et la dernière sur la formation doctorale ou de troisième cycle articulée avec la politique de formation et de recherche, en participant, le cas échéant, à une école doctorale portée par un Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).*

*…*

Référence 11. Les formations sont ouvertes à l’international et s’appuient sur des contenus et des dispositifs permettant cette ouverture.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Quelles ont été au cours de la période les mobilités entrantes et sortantes des étudiants, et comment l’établissement les a-t-il développées en s’appuyant sur ses partenariats internationaux, sur des dispositifs de soutien financier (Erasmus+ et autres dispositifs), d’accueil, et sur des dispositifs pédagogiques préparatoires ?
* **Q2 :** Comment l’établissement a-t-il cadré les modalités d’enseignement des langues étrangères et en langue étrangère dans les cursus de formation, ainsi que les modalités de passation des certifications étrangères et de leur articulation avec les cursus ?
* **Q3 :** Les personnels administratifs et enseignants ont-ils également bénéficié de mobilités ?
 |

*L’établissement s’appuiera entre autres sur les tableaux de données annexés au dossier d’autoévaluation des formations (DAE 02). La dimension internationale de la politique de la formation sera abordée à travers les grandes options de coopération internationale décrites au domaine 2 et les flux qui en découlent, la quantification de ces derniers étant un marqueur essentiel des résultats obtenus, l’enseignement en langue étrangère (et notamment la part des enseignements et des formations délivrés complètement en anglais par cycle d’études) sera évalué par ses bénéfices à des fins d’attractivité internationale et en appui aux mobilités entrantes et sortantes.*

*…*

Référence 12. L’offre de formation intègre des éléments de professionnalisation ; elle associe les partenaires du monde culturel, social et/ou économique ; elle est ouverte aux publics de la formation continue et en alternance.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Comment l’établissement mobilise-t-il ses partenariats du monde culturel, social et/ou économique pour développer ses formations et les faire intervenir ?Comment intègre-t-il des contenus professionnalisants dans celles-ci ?
* **Q2 :** Le développement de la formation continue et de l’alternance est-il considéré par l’établissement comme un axe stratégique (rayonnement, liens avec la Région et les entreprises, ressources propres) ? Si oui, comment cela s’est-il traduit au cours des cinq dernières années en termes de modalités d’accueil et d’encadrement des publics de la formation continue et en alternance, et en termes d’ingénierie de formation facilitant celles-ci ?
 |

*L’établissement décrira la structuration de sa politique de préparation à l’insertion professionnelle et à l’entrepreneuriat tout au long des parcours d’études, y compris dans le premier cycle.*

*…*

DOMAINE 6. LA MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION

Référence 13. L’établissement développe un ensemble de dispositifs au service de la qualité pédagogique de son offre de formation de la diversification des pratiques pédagogiques de ses enseignants.et du suivi du parcours de ses étudiants.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Dans quelle mesure les objectifs et les contenus des programmes de formation ont-ils favorisé la progression pédagogique et la cohérence entre les objectifs, les contenus d’enseignement, les méthodes d’enseignement et d’évaluation ? Comment sont développées l’approche par compétences et l’approche programme, en appui de la progression et de la cohérence pédagogiques ?
* **Q2 :** Quel bilan l’établissement tire-t-il de sa politique d’innovation pédagogique (modes d’enseignements, espaces et ateliers configurés suivant les besoins, ressources numériques et enseignement à distance) en formation initiale, et comment inclut-il dans ce bilan le développement des formations en alternance et en apprentissage, et l’ouverture à l’international ?
 |

*On évaluera ici la qualité pédagogique de l’offre de formation et son évolution au cours de la période. Plusieurs indicateurs, ayant valeur de preuve, seront considérés : le déploiement de l’approche par compétences et programme, le développement d’une pédagogie centrée sur l’étudiant (pédagogie par projet, enseignements inversés, etc.), la numérisation des enseignements, la valorisation des compétences acquises par les étudiants dans les cursus ou en dehors de ceux-ci.*

*…*

Référence 14. L’établissement analyse le parcours de ses étudiants et favorise leur réussite depuis leur orientation jusqu’à leur insertion professionnelle.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** À quel niveau et pour quel type de formation l’établissement juge-t-il le plus important d’être attractif ? Quels résultats la politique menée a-t-elle obtenus pour renforcer l’attractivité des formations en fonction des priorités définies ?
* **Q2 :** Au regard des résultats de l’insertion professionnelle et de l’appréciation des défis actuels qui se posent aux artistes, quelle appréciation l’établissement porte-t-il sur la pertinence de son offre ?
* **Q3 :** Sur quels indicateurs – recrutement, attractivité, réussite, insertion, etc. – l’établissement s’appuie-t-il pour suivre les parcours des étudiants et apprécier les performances respectives de ses formations ?
 |

*L’établissement décrira les dispositifs d’information-orientation et les dispositifs de communication sur l’offre de formation, mis en place par l’établissement, et leurs incidences sur l’amélioration de l’attractivité des formations auprès des différents types de publics (lycéens, étudiants, dont internationaux, stagiaires de la formation continue, etc.). Il s’appuiera sur les données d’évolution des candidatures et des inscriptions de ces publics, sur les données de la réussite aux examens et du devenir des étudiants (insertion professionnelle et poursuite d’études) demandées dans les tableaux de données, ainsi que sur les fiches de la qualité de l’insertion professionnelle demandées dans les dossiers d’autoévaluation – DAE 02)*

*L’insertion professionnelle sera analysée en décrivant les types d’insertion (dans le champ des compétences acquises, en dehors du champ culturel avec le maintien ou non d’une pratique artistique secondaire, dans les métiers de l’enseignement), et les revenus moyens des jeunes diplômés.*

*…*

Référence 15. L’établissement suit l’évolution de son offre de formation en mettant en œuvre une démarche d’amélioration continue.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Comment l’établissement fait-il évoluer son offre de formation, au regard des résultats des parcours des étudiants ? Un ou des conseils de perfectionnement ou des instances en tenant lieu sont-ils en place ? Si oui, comment opèrent-ils et comment s’articulent-ils avec les autres instances de l’établissement ?
* **Q2 :** Quel est le degré de généralisation de l’évaluation des formations et des enseignements par les étudiants ? En quoi celle-ci permet-elle une amélioration continue de l’offre ?
* **Q3 :** L’établissement conduit-il une analyse de la soutenabilité pédagogique de son offre de formation et de ses coûts qui lui permette de définir des capacités d’accueil adaptées à des conditions satisfaisantes d’encadrement pédagogique et de qualité ?
 |

*L’établissement appréciera comment les évaluations internes des formations et des enseignements, ainsi que des conseils de perfectionnement, ont servi à améliorer l’offre de formation et son contenu****.***

**…**

**Analyse SWOT sur les domaines 5 et 6.**

**…**

DOMAINE 7. LE DÉVELOPPEMENT ET LE SOUTIEN DE LA VIE ÉTUDIANTE

Référence 16. L’établissement soutient le développement de la vie étudiante et de la vie de campus, l’engagement des étudiants dans la gouvernance, et il favorise leur bien-être.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Quelles sont les orientations stratégiques qui sous-tendent la politique de développement de la vie étudiante et de la vie de campus de l’établissement, et les moyens qui lui sont affectés ? Comment les enjeux de parité, d’inclusion et de lutte contre les discriminations, et les violences sexuelles et sexistes y sont-ils intégrés ?
* **Q2 :** Dans quelle mesure l’établissement délègue-t-il la responsabilité en matière de services à l’étudiant au Crous ou à d’autres partenaires, notamment universitaires, et quelles actions estime-t-il nécessaire de piloter directement ?
* **Q3 :** Comment les associations étudiantes, et d’*alumni*, participent-elles au développement de la vie étudiante ? Quelle part des ressources de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est-elle destinée au soutien des associations et des initiatives portées directement par les étudiants ?
* **Q4 :** Comment est reconnue, valorisée et encouragée l’implication des étudiants dans la gouvernance et dans les instances délibérantes de l’établissement ?
 |

*Des éléments de preuve, tels que le poids des budgets consacrés à la vie étudiante et à la vie de campus dans ses différents aspects (social, santé physique et mentale, culture, sport), l’utilisation de la CVEC, constitueront des indicateurs privilégiés. Il en va de même pour la participation des étudiants aux instances, la reconnaissance de l’engagement étudiant, le taux de boursiers, etc. La qualité de la vie et de l’expérience étudiante sera également appréciée compte tenu des conditions matérielles et environnementales, de la mise en place et de la mobilisation de dispositifs de détection, d’accompagnement et de soutien aux étudiants fragilisés psychologiquement ou encore de la mise en œuvre d’actions de sensibilisation et de formation des personnels sur le bien-être étudiant.*

**…**

**Analyse SWOT sur le domaine 7.**

**…**

DOMAINE 8. LA POLITIQUE, LE PILOTAGE ET LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

Référence 17. La politique de recherche de l’établissement obtient des résultats en cohérence avec ses orientations structurantes.

* **Q1 :** Quels sont les différents types de la recherche en art et en design menée par l’établissement ?L’établissement en a-t-il déduit un positionnement spécifique ?
* **Q2 :** La politique de la recherche de l’établissement repose-t-elle sur des axes stratégiques structurés et partagés au sein de la communauté durant la période de référence ?
* **Q3 :** L’établissement s’est-il efforcé de définir une méthodologie et des critères d’appréciation des activités et des résultats produits par sa recherche – notamment la recherche-création, par la pratique – pour garantir l’originalité de ses apports, leurs évaluations et leurs diffusions ?
* **Q4 :** Comment a évolué la production scientifique de l’établissement et quels ont été ses succès majeurs pendant la période de référence ? Dans quelle mesure cette évolution correspond-elle aux objectifs de la stratégie de l’établissement en matière de recherche ?

*L’établissement est invité à produire une caractérisation analytique d’œuvres, de pratiques et de publications réalisées par ses enseignants, artistes-chercheurs, doctorants et ses étudiants au cours de la période de référence. D’éventuels documents de présentation de la stratégie de recherche (axes, thèmes, projets structurants, etc.) sont également à analyser, comme les conventions avec des partenaires de recherche, dont internationaux. L’établissement pourra mentionner tout élément permettant de cadrer les sujets d’intégrité scientifique (charte, référent, etc.) ou encore de la science ouverte.*

**…**

Référence 18. L’établissement mène une politique de soutien à la recherche et mobilise des ressources à cette fin.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Un budget en faveur de la politique de recherche a-t-il été défini ? Si oui, comment est-il structuré ?
* **Q2 :** Comment l’établissement s’est-il organisé pour aider au montage des projets, aux réponses à des appels à projets ? Quelle est la nature du soutien apporté à l’organisation de manifestations scientifiques et à l’accueil d’artistes/ de designers-chercheurs ?
* **Q3 :** (En cohérence avec la Q3 de la référence 6) En matière de gestion des ressources humaines, comment l’établissement gère-t-il les activités de recherche de ses personnels ?
 |

*Ici, les résultats de la production scientifique de l’établissement sont à croiser avec son potentiel scientifique – financements, équipement, dispositifs, etc. – tout en distinguant le renfort apporté par les partenaires scientifiques. Des éléments de preuve, tels que les documents de présentation budgétaire de la politique de la recherche soumis à la commission recherche ou équivalent, le nombre d’ETP consacré à la recherche accompagné d’un document définissant les missions et le recrutement des enseignants-chercheurs ou encore le nombre de projets déposés et obtenus constitueront des indicateurs clés.*

**…**

Référence 19. L’établissement appuie sa politique d’innovation et d’inscription des savoirs dans la société sur des orientations structurantes.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** L’établissement a-t-il défini une stratégie en matière de diffusion et de dissémination de la recherche en art au service de la société ? Quels moyens RH et quelle part du budget a t-il mis au service de cette stratégie ?
* **Q2 :** Quelles actions l’établissement a-t-il mises en place pour partager ses résultats en matière de recherche en art et en design auprès d’autres chercheurs comme auprès d’un large public ? Des publics cibles ont-ils fait l’objet d’actions de médiation adaptées ?
 |

*L’établissement est invité à démontrer comment il a développé des projets partenariaux collaboratifs ou de recherche participative au cours de la période de référence. Peuvent être également listées et analysées : les expertises pour les acteurs sociaux ou politiques ; les manifestations artistiques réalisées par l’établissement et ses personnels ; les actions de sensibilisation des jeunes publics et des publics à besoins spécifiques.*

**…**

**Analyse SWOT sur le domaine 8.**

**…**

Conclusion du RAE

…

1. Cf. Le tableau de données des formations DAE 02. [↑](#footnote-ref-2)